



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 mars 1943

Demande déposée: 6 décembre 1941, 12 1/4 h. — Brevet enregistré: 31 décembre 1942.

BREVET PRINCIPAL

BUTTES WATCH CO. LTD., Buttes (Neuchâtel, Suisse).

Mouvement de montre-chronographe.

On connaît déjà des mouvements de montres-chronographes dans lesquels une partie du mécanisme de chronographe est montée sur une plaque porte-mécanisme fixée amoviblement sur le bâti du mouvement de montre. Toutefois, les mobiles les plus importants du mouvement de chronographe, en particulier le mobile de chronographe, le mobile de compteur, lorsqu'il y en avait un, la roue sur champ, restaient exclus de ce montage indépendant du mouvement de montre et la plaque-support devait présenter des découpures et des vides aux emplacements réservés à ces mobiles.

La présente invention a pour objet un mouvement de montre-chronographe, caractérisé par une platine auxiliaire fixée amoviblement sur le bâti du mouvement de montre et au-dessus de laquelle sont disposés tous les organes du mouvement de chronographe, y compris la roue de chronographe, la roue sur champ et la roue de renvoi de chronographe.

Le mobile de chronographe avec son cœur de remise à zéro, sa came d'entraînement du

compteur, son ressort-frein, de même que le mobile du compteur, lorsqu'il y en a un, sont montés sur la platine auxiliaire et leurs pivots postérieurs peuvent être tourillonnés dans un pont fixé de préférence amoviblement sur la dite platine. Cette disposition est particulièrement avantageuse en ce qu'elle permet, par exemple, lors d'un rhabillage ou d'une retouche au mouvement de montre, de retirer le mobile de chronographe d'un seul bloc avec la platine auxiliaire et le pont sans déranger en rien l'ajustement et le réglage, très importants, du ressort-frein.

Le dessin ci-joint représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution du mouvement de montre-chronographe faisant l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan, depuis le fond de la boîte, du mécanisme de chronographe-compteur et

la fig. 2 est une coupe suivant la ligne II-II de la fig. 1.

Le mouvement de montre-chronographe représenté comporte un mécanisme de chronographe-compteur avec commande à deux

poussoirs de type connu. Il ne sera décrit dans ce qui suit que pour autant que l'exige la compréhension de l'invention. En se référant à la fig. 1, on distingue une roue de chronographe 3 avec son cœur de remise à zéro 4 et son ressort-frein 5, une roue de compteur de minutes 6 avec son cœur de remise à zéro 7, la roue sur champ 8, une roue de renvoi 9 montée sur la bascule 10 qui lui permet, dans la position représentée du mécanisme de commande, d'être en prise avec les roues 8 et 3 et d'actionner ainsi cette dernière. Une autre roue de renvoi 11, montée sur une bascule 12, permet de mettre en marche, soit depuis le zéro, soit depuis un point d'arrêt quelconque, la roue de compteur 6 sous l'action de la came 13 solidaire de la roue de chronographe 3. La fig. 1 montre aussi la roue à colonnes 14 commandée, par l'entremise d'un cliquet 15 et d'une bascule 16, par le poussoir 17. Le mécanisme de chronographe-compteur représenté comprend encore le marteau 18 actionnant les deux cœurs de remise à zéro 4 et 7 du chronographe et du compteur respectivement; le marteau 18 est commandé par la roue à colonnes 14 et actionne aussi la bascule 12 de la roue de renvoi 11. Une bascule 19 actionnée elle aussi par la roue à colonnes 14 sert à bloquer la roue de chronographe 3 en même temps que la roue de renvoi 9 s'écarte de cette dernière. La bascule 19 est sous la commande du deuxième poussoir 20 par l'entremise d'un levier 21.

Tous les organes mentionnés ci-dessus, sans exception, ainsi que d'autres organes auxiliaires non spécialement désignés tels que cliquets, ressorts de rappel, leviers, sautoirs, vis de fixation ou de pivotement, goupilles, etc., qui tous font partie du mouvement de chronographe, sont disposés et montés sur une platine auxiliaire 22 fixée amoviblement, par des vis à tête 23, sur la surface postérieure du bâti 24 du mouvement de montre. Les mobiles de chronographe et de compteur, ainsi que la roue sur champ 8, sont montés sur leurs axes de façon qu'on puisse les en retirer sans difficulté en soulevant la platine auxiliaire 22. Le mobile de chronographe et le

mobile de compteur ont tous deux leur pivot tourillonné dans un pont 25 (que l'on peut nommer „pont de chronographe“) fixé lui-même amoviblement sur la platine auxiliaire 22 à l'aide d'une vis à tête noyée 26 dont la jambe 26' traverse le trou taraudé correspondant de la platine auxiliaire 22 et mord dans un trou taraudé du bâti 24 de façon que le pont 25 reste fixé à la platine auxiliaire 22 lorsqu'on retire cette dernière en enlevant les vis 23 et en desserrant la vis 26 suffisamment pour la dégager de la platine 24. Le ressort-frein 5, qui appuie sur le moyeu de la came 13 du mobile de chronographe, est fixé à la platine auxiliaire 22 par une petite vis 27 dont la tête est dissimulée dans une creusure 28 ménagée dans la surface inférieure de l'assise du pont de chronographe 25. Cette disposition du ressort-frein 5 et de sa vis de fixation 27 a son importance, car le réglage de la tension de ce ressort-frein est chose délicate et ladite disposition permet de ne pas toucher au ressort lorsqu'on enlève, avec la platine auxiliaire 22 le pont de chronographe 25 et tout le mobile de chronographe. Comme ce dernier, le mobile de compteur a son pivot postérieur tourillonné dans le pont de chronographe 25.

REVENDEICATION:

Mouvement de montre-chronographe, caractérisé par une platine auxiliaire fixée amoviblement sur le bâti du mouvement de montre et au-dessus de laquelle sont disposés tous les organes du mouvement de chronographe, y compris la roue de chronographe, la roue sur champ et la roue de renvoi de chronographe.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Mouvement de montre-chronographe suivant la revendication, caractérisé en ce que la roue de chronographe avec son cœur de remise à zéro est disposée entre la platine auxiliaire et un pont dit de chronographe fixé amoviblement sur ladite platine, le pivot postérieur dudit mobile étant tourillonné dans ce pont.

2. Mouvement de montre-chronographe
suivant la revendication, caractérisé en ce que
le ressort-frein de la roue de chronographe
est fixé amoviblement sur la platine auxiliaire.
5 3. Mouvement de montre-chronographe
suivant la sous-revendication 1, caractérisé
en ce que le pont de chronographe est fixé
sur la platine par une vis à tête noyée dont
la jambe traverse un trou taraudé de la pla-
10 tine auxiliaire et mord dans un trou taraudé
correspondant du bâti du mouvement de
montre, de telle façon que le pont demeure
fixé à la platine auxiliaire lorsqu'on retire
cette dernière.

4. Mouvement de montre suivant la sous- 15
revendication 2, caractérisé en ce que le
ressort-frein de la roue de chronographe est
fixé sur la platine auxiliaire au moyen d'une
vis à tête dont la tête est dissimulée dans une
creusure ménagée dans la surface inférieure 20
de l'assise du pont de chronographe.

5. Mouvement de montre suivant la sous-
revendication 1, caractérisé en ce que le pont
de chronographe sert également de support
au pivot postérieur d'un mobile de compteur. 25

BUTTES WATCH CO. LTD.

Mandataire: A. BUGNION, Genève

